

COMMUNE DE GRANDRIS
COMPTE RENDU DE LA REUNION ORDINAIRE ET PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE
DU 3 Février 2011 à 20h30.

Convocation du 27 janvier 2011.

Le jeudi 3 février deux mille onze à vingt heures trente, les membres du conseil municipal se sont réunis en session ordinaire et publique sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre PUJKIS, Maire.

Présents : Monsieur Jean-Pierre PUJKIS, Monsieur Paul CRETIN, Monsieur Lionel GUIARD, Monsieur Laurent DESPLASSE, Madame Béatrice CHUET, Madame Sylvie CHATELARD, Monsieur Jean-Michel GIRIN, Madame Colette FORY, Madame Carol BONNOT.

Excusés : Monsieur Jean-Pierre GOUDARD (pouvoir à Monsieur Jean-Pierre PUJKIS), Madame Yvette MAYNARD (pouvoir à Monsieur Paul CRETIN), Monsieur Florent PRADINAUD (pouvoir à Monsieur Laurent DESPLASSE), Mademoiselle Sophie DESSAIGNE.

Démissionnaires : Monsieur Henri FRETON, Madame Ghismonde MARTIN.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité :

- Madame Carol BONNOT, comme secrétaire de séance.
- le compte rendu de la réunion du 08 janvier 2011.

RECRUTEMENT D'UN ADJOINT ADMINISTRATIF.

Suite à une déclaration de vacance d'emploi pour le poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe établie le 7 janvier 2011 auprès du Centre de Gestion du Rhône, sur 15 personnes ayant postulé, 6 ont été sélectionnées. A l'issue de ces entretiens, Monsieur le Maire propose de recruter Melle Marie-Christine DEMOMENT en tant qu'agent contractuel à temps non complet, à raison de 24 heures par semaine et ce pour une durée de 6 mois (du 7 février 2011 au 6 août 2011).

Après délibération le conseil municipal décide de confier le poste d'adjoint administratif de 2ème classe à Melle Marie-Christine DEMOMENT domiciliée à Grandris et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat à intervenir.

JEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL.

La commune de Grandris a signé un contrat pluriannuel avec le Conseil Général de 2008 à 2012.

Après délibération unanime du conseil municipal :

Les dépenses subventionnables relatives à l'aménagement du cœur du village (RD 504 et route de l'hôpital) sont d'un montant total de 183 300 €. Le plafond maximal de subvention étant fixé à 60%, la subvention est de 109 980 €.

Les dépenses subventionnables relatives aux bâtiments communaux (locaux de la Médecine du travail, salle de musique du Bât-Est de l'école publique...) sont d'un montant total de 9 300 €, après application du plafonnement, la subvention est de 5 580 €.

Par ailleurs il reste encore à initier au niveau du contrat pluriannuel, le projet de réactualisation de l'informatique et du multimédia.

TABAC-PRESSE : DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES.

Plusieurs réunions ont déjà eu lieu avec le cabinet 3.14 chargé de bâtir le dossier de consultation des entreprises en vue de réaliser les travaux de démolition, de menuiserie (etc.) du Tabac-Pressé de Grandris. Les entreprises auront jusqu'au 3 mars 12h dernier délai pour donner leur réponse. Les travaux ne pourront commencer qu'après les 2 mois de délai de recours écoulés à compter de l'obtention du permis, l'achat du Tabac-Pressé de Grandris ne pouvant être signé que lorsque ces conditions seront remplies.

COMPTE RENDU DES COMMISSIONS.

BUDGET : à noter les prochaines réunions « impôts » fixée au 10 mars à 20h et « budget » fixée au 21 mars à 20h.

TRAVAUX :

- Monsieur Frédéric CARDOSO poursuit les travaux entrepris auparavant à la salle polyvalente (peintures des portes et des murs).
- Route de Thizy : l'entreprise PROST devait intervenir lors du redoux, toutefois si elle ne se manifeste toujours pas dans les plus brefs délais, Monsieur le Maire se verra dans l'obligation de casser le marché et de relancer un appel d'offres.

ECOLE :

- La garderie périscolaire de l'école publique est régulièrement fréquentée par 18 enfants, avec en début d'année une proportion plus importante des plus de 6 ans, alors qu'actuellement ce sont les moins de 6 ans qui sont les plus nombreux.
- Concernant l'enseignement de la natation en milieu scolaire, une nouvelle circulaire (n°2010-191) datée du 19 octobre 2010, modifie celle précédemment en vigueur et ce au niveau des normes d'encadrement ; à savoir qu'à partir de janvier 2012 l'encadrement du groupe-classe à l'école maternelle nécessitera la présence d'un enseignant et de deux intervenants qualifiés et agréés ; l'encadrement du groupe-classe à l'école élémentaire nécessitera elle, la présence d'un enseignant et d'un intervenant qualifié et agréé, quant au groupe comprenant des élèves de maternelle et d'élémentaire, ce sont les normes de la maternelle qui s'appliqueront. Une nouvelle tarification sera donc proposée aux Mairies en janvier 2012.
- A noter que le prochain conseil d'école de l'école publique est prévu le 24 mars 2011 de 18h à 20h.
- Le conseil d'établissement de l'école privée a eu lieu le 31 janvier 2010 à 17h30 : l'ordre du jour étant de « trouver un nom à l'école », il a été donc proposé « St Nicolas de Mire » ou « St Blaise » ou « St Claude ». Le Diocèse de Lyon prendra la décision finale.
- Dans le cadre du Plan Climat du Beaujolais Vert, un programme d'animations et d'ateliers sur la maîtrise énergétique et les énergies renouvelables ainsi que la mise en place de pédibus, seront proposés auprès de écoles du beaujolais Vert.

ENVIRONNEMENT.

Ce jeudi 3 février 2011, une entrevue a eu lieu avec Madame BAZIN, responsable de l'association, afin de faire le point sur la labellisation 2009 « Grandris, Village Terre d'Avenir ».

VOIRIE.

En ce qui concerne les travaux de voirie prévus pour 2011, ils s'élèvent à un montant total de 43 443,15 €, répartis comme suit :

Route de Roue 28 809,19 €

Chemin de Crête au hameau de Nuizière 3 530,53 €.

La croix Popée, chemin d'accès à la maison PUJKIS 4 288,56 €.

Hameau de Nuizière entre COTINET et BONNEVAY 9 299,05 €.

Le Goutel, accès maisons CHEMARIN et BELIN 4 208,07 €. Toutefois il faudra vérifier que cette partie du chemin communal n'est plus utilisé depuis au moins 30 ans.

Quant à la participation de la voirie pour les travaux de la caserne de pompiers de Lamure, elle s'élève à 1 400 €.

QUESTIONS DIVERSES.

- Le restaurant les « 4 saveurs » est en liquidation judiciaire. Madame Stéphanie APPERCEL serait intéressée pour la reprise du fond.

- Une nouvelle association a vu le jour à Grandris depuis janvier 2011 « Grandris country » et compte déjà de nombreux membres.

- Plusieurs usagers se sont plaints des désagréments occasionnés par le changement de plaque de la rue Grange Bourdon, rebaptisée « rue du Lavoir » (modifications d'adresses postales à effectuer auprès de plusieurs organismes...). La Mairie s'en référera au plan du cadastre et votera une délibération. En attendant une décision ferme et définitive, la plaque sera enlevée.

- La salle polyvalente, récemment rénovée, a été louée à trois associations « le foot de Ternand », « le foot de Poule » et « le tennis de St Just ». Un plafond adéquat a été conçu pour la pratique de ce genre de sport, par contre un nouveau contrat de location a été mis en place (caution de 1 400 € pour les trois associations). Par ailleurs un devis a été demandé afin que soit remplacé le grand rideau de séparation de cette salle.

- Des tuiles de la maison LELOUARD tombent dans le jardin de Monsieur et Madame VERMARE, ce qui les expose eux et leurs enfants à des risques non négligeables. La Mairie a donc demandé un devis auprès d'un couvreur.

- Une réunion des associations est fixée au 25 février 2011 à la Mairie.

- Une réunion concernant le Rallye de Charbonnières et conviant toutes les communes concernées, est fixée au 25 février à 20h à l'Odysée.

- La date limite de remise des articles pour le prochain BIM est le 19 mars 2011.

- Le prochain conseil municipal est fixé au 7 mars 2011.

L'ordre du jour étant clos la séance est levée.

